



Le Collectif pas de bébés à la consigne de l'Aude, la FSU Territoriale, et Solidaires portent ses revendications afin de s'opposer aux logiques économiques et de rentabilité qui ressortent de l'arrêté du 4 août dernier et ses dérogations aux règles d'encadrement et aux qualifications, dégradant encore les conditions d'accueil des jeunes enfants après la réforme de 2021.

Ce texte remet en cause leur bien-être, leur bon développement affectif et psychologique, et potentiellement leur sécurité, malgré les exemples récents du drame de Lyon, ou de la gestion désastreuse du grand âge régie par les mêmes logiques.

**Nous, professionnels du secteur, nous poursuivons notre action en nous mobilisant à l'appel du Collectif de l'Aude « Pas de bébés à la consigne ».**

**Malgré les fortes mobilisations des salariés du secteur de la petite enfance dans le contexte compliqué actuel, force est de constater que le gouvernement veut imposer sans ménagement une réforme de l'accueil du jeune enfant de 4 mois à 3 ans, qui n'est en aucune façon un progrès pour notre société, allant même à l'encontre des préconisations du rapport des « 1000 premiers jours de l'enfant » ainsi que la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, documents pourtant élaborés par le ministère.**

Dans les faits de moins en moins de personnel qualifié limitant la disponibilité des adultes envers les besoins et le bien-être des enfants, plus d'enfants pour moins de personnel et moins d'espace pour les activités, par le biais d'un taux d'encadrement unique d'un adulte pour six enfants en crèche, y compris pour les bébés de moins de 18 mois, la possibilité d'accueillir en surnombre 15% d'enfants, d'inclure les apprentis dans le calcul du taux d'encadrement et de permettre aux personnes sans expérience professionnelle auprès de jeunes enfants d'occuper des postes de direction dans les crèches de moins de 40 enfants.

Pour ce qui est de l'accueil à domicile, le projet permettrait également un agrément ordinaire pour 6 enfants par assistante maternelle et jusqu'à 8 enfants présents simultanément. Il est aisé d'apprécier là aussi la difficulté afin d'effectuer un travail favorable à l'épanouissement d'un enfant.

**Pour nos revendications :**

- **Au moins 1 professionnel.le pour 5 enfants, et dont au moins 50% de professionnel.les les plus qualifiés dans les structures collectives,**
- **Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits pour les cas d'urgence,**
- **Une surface de 7m2 minimale par enfant, y compris en zone urbaine,**
- **Et élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue qualifiante.**

**Manifestation JEUDI 6 OCTOBRE 14H00  
AU SQUARE GAMBETTA DE CARCASSONNE**

**Le collectif Audois Pas de bébés à la consigne : FSU, Solidaires, Collectif 11 pour le droit des femmes, Association des assistantes maternelles de l'Aude, FNEJE**

